



Fiche 1 · Ma leçon

CM2 · Vers une France républicaine · Époque contemporaine

1848 : le vote des hommes, la fin de l'esclavage

REPÈRE
1848
SUFFRAGE UNIVERSEL
MASCULIN
ABOLITION DE
L'ESCLAVAGE



Que change la révolution de 1848, et qui a gagné ces nouveaux droits ?



Je lis l'Histoire

LE RÉCIT EN 5 PARTIES



Reconstitution illustrée

1 Un roi et peu d'électeurs

En 1847, la France est une monarchie. Le roi **Louis-Philippe** gouverne avec une assemblée de députés. Mais pour voter, il faut être un homme et payer beaucoup d'impôts : seuls **240 000 Français**, les plus riches, sont **électeurs**. Les ouvriers et les paysans, la grande majorité, n'ont pas le droit de vote. Beaucoup réclament une réforme.

2 La révolution de février 1848

Le gouvernement interdit les réunions où l'on demande le droit de vote. Le **22 février 1848**, les Parisiens manifestent, puis dressent des **barricades**. Le **24 février**, le roi **abdique** et s'enfuit en Angleterre. À l'Hôtel de Ville, un gouvernement provisoire proclame la République : c'est la **II^e République**. Le poète Lamartine en fait partie. Il garde le drapeau tricolore.



Reconstitution illustrée



Reconstitution illustrée

3 Tous les hommes votent

Le **5 mars 1848**, la République décide que tous les hommes de plus de 21 ans peuvent voter, riches ou pauvres : c'est le **suffrage universel masculin**. Le nombre d'électeurs passe à plus de 9 millions. Le **23 avril 1848**, jour de Pâques, ils élisent leurs députés : plus de 8 électeurs sur 10 vont voter. Chacun glisse son bulletin de vote dans l'**urne**. Les journaux redeviennent libres de critiquer : la liberté de la presse revient.

4 L'abolition définitive de l'esclavage

Dans les colonies, environ 250 000 personnes sont encore mises en **esclavage**. Des **abolitionnistes** luttent depuis longtemps pour leur liberté, comme Victor **Schœlcher**. Nommé au gouvernement, il prépare le décret du **27 avril 1848** qui abolit l'esclavage. Mais les personnes esclavisées n'attendent pas : le **22 mai**, en Martinique, elles se soulèvent à Saint-Pierre, et le gouverneur proclame l'**abolition** dès le lendemain. Les anciens esclaves deviennent des citoyens.



Reconstitution illustrée

5 Une République fragile



Reconstitution illustrée

Le suffrage universel n'est pas encore pour tout le monde : les **femmes** ne votent pas. Certaines, comme **Jeanne Deroin**, réclament ce droit dans des journaux et des clubs. En décembre 1848, les hommes élisent un président : **Louis-Napoléon Bonaparte**, le neveu de Napoléon. Le 2 décembre 1851, il fait un **coup d'État**, puis il devient empereur en 1852. La République a duré moins de quatre ans, mais le suffrage masculin et l'abolition resteront.



Les mots de l'escal

10 MOTS

Barricade

Mur de pavés, de charrettes et de meubles dressé en travers d'une rue pour la bloquer et se défendre.

Abdiquer

Renoncer au pouvoir, pour un roi. Louis-Philippe abdique le 24 février 1848.

République

Régime politique sans roi, où les citoyens choisissent ceux qui gouvernent.

Électeur

Personne qui a le droit de voter. En 1847, il y a 240 000 électeurs ; en 1848, plus de 9 millions.

Suffrage universel masculin

Droit de vote donné à tous les hommes adultes, riches ou pauvres. En 1848 : tous les hommes de 21 ans et plus.

Urne

Boîte fermée où l'on glisse son bulletin de vote. Personne ne sait pour qui l'on a voté : le vote est secret.

Démocratie

Régime où le pouvoir appartient au peuple, qui choisit ses représentants par le vote.

Esclavage

Situation d'une personne privée de liberté, qui appartient à un maître et doit travailler de force.

Abolition

Suppression d'une loi ou d'une pratique. L'abolition de l'esclavage met fin à l'esclavage.

Abolitionniste

Personne qui lutte pour l'abolition de l'esclavage, comme Victor Schœlcher ou Cyrille Bissette.



Trois jours de février

DU 22 AU 24 FÉVRIER 1848



1. 21 février

Le gouvernement interdit un grand banquet où l'on veut réclamer le droit de vote.



2. 22 et 23 février

Les Parisiens manifestent et dressent des barricades. Des gardes nationaux les rejoignent.



3. 23 février, le soir

Des soldats tirent sur la foule. Toute la nuit, les cloches sonnent le tocsin et la colère grandit.



4. 24 février

Le roi Louis-Philippe abdique et s'enfuit de Paris.



5. 24 février, le soir

À l'Hôtel de Ville, un gouvernement provisoire proclame la République.



6. 25 février

Le poète Lamartine refuse le drapeau rouge : le drapeau tricolore reste celui de la France.

Les premières décisions de la République

La liberté de la presse et de réunion (mars 1848) : Les journaux et les clubs peuvent critiquer le gouvernement.

Les Ateliers nationaux (27 février 1848) : Donner du travail aux chômeurs de Paris.

Le suffrage universel masculin (5 mars 1848) : Tous les hommes de 21 ans et plus peuvent voter.

La fin de la peine de mort pour raisons politiques (26 février 1848) : On ne tue plus un adversaire pour ses idées.

La journée de travail limitée à 10 heures à Paris (2 mars 1848) : Les ouvriers travaillent moins longtemps chaque jour.

L'abolition de l'esclavage (27 avril 1848) : Plus personne ne peut être esclave sur une terre française.

La Constitution du 4 novembre 1848 inscrit la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».



Tous les hommes votent

LE SUFFRAGE UNIVERSEL MASCULIN

En 1847, sous le roi



En 1848, sous la République



240 000 électeurs riches en 1847 (il faut payer 200 francs d'impôts par an) · plus de 9 millions en 1848.

5 mars 1848

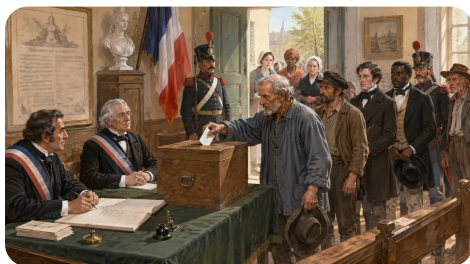
Tous les hommes de 21 ans et plus sont électeurs, sans condition de fortune.

23 avril 1848

Premier vote : environ 84 % des inscrits votent. Le vote est secret.

10 décembre 1848

Louis-Napoléon Bonaparte est élu président avec 74 % des voix.



Le bureau de vote, le 23 avril 1848 · reconstitution illustrée



L'urne

Une boîte en bois fermée, avec une fente. Chacun y glisse son bulletin : personne ne sait pour qui il a voté. Le vote est secret.



Le bulletin de vote

Un petit papier plié où l'électeur a écrit, ou fait écrire, le nom des candidats qu'il choisit.



La liste des électeurs

Le gros registre où sont inscrits les hommes qui ont le droit de voter. On note chaque électeur qui a voté.



L'affiche officielle

Elle annonce le décret du 5 mars 1848 : tous les hommes de 21 ans et plus peuvent voter, riches ou pauvres.



Un vieux paysan qui vote

Pour lui, c'est la première fois. Avant 1848, seuls les hommes riches votaient. Maintenant, chaque homme a une voix, riche ou pauvre.



Des femmes à la porte

Elles regardent, mais elles ne peuvent pas entrer : les femmes n'ont pas le droit de vote. Les Françaises voteront pour la première fois en 1945.



Et les femmes ? Elles ne votent pas. En 1848, Eugénie Niboyet fonde le journal *La Voix des femmes* ; en 1849, Jeanne Deroin veut se présenter aux élections, on le lui refuse. Les Françaises voteront pour la première fois en 1945.



L'abolition définitive

LE DÉCRET DU 27 AVRIL 1848

« L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. »

Décret du gouvernement provisoire, 27 avril 1848, article 1er

À Paris, une commission

Victor Schœlcher prépare le décret avec une commission. Il est signé le 27 avril par le gouvernement provisoire, dont François Arago, ministre de la Marine et des Colonies.

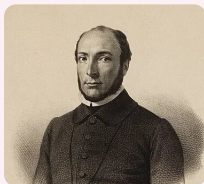
En Martinique, un soulèvement

Le 22 mai 1848, les personnes esclavisées se soulèvent à Saint-Pierre. Le 23 mai, le gouverneur proclame l'abolition, sans attendre le décret.

De nouveaux citoyens

Environ 250 000 personnes sont libérées. Elles reçoivent un nom de famille et le droit de vote. La Guadeloupe élit député Louisy Mathieu, un ancien esclave.

Six acteurs de l'abolition



Victor Schœlcher
1804-1893



Les insurgés de Saint-Pierre
Martinique, 22 et 23 mai 1848



Cyrille Bissette
1795-1858

Pas de portrait

François-Auguste Perrinon
1812-1861



Louisy Mathieu
1817-1874



François Arago
1786-1853

La longue histoire de l'esclavage

1685

Le Code noir organise l'esclavage dans les colonies.

1791

Les esclaves de Saint-Domingue se révoltent.

1794

Première abolition de l'esclavage (escale 29).

1802

Bonaparte rétablit l'esclavage (escale 30).

1804

Saint-Domingue devient Haïti, un pays indépendant.

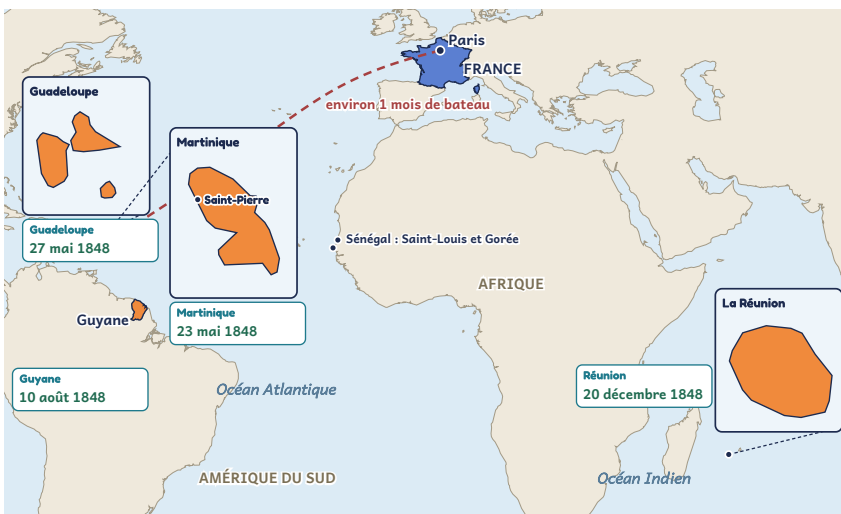
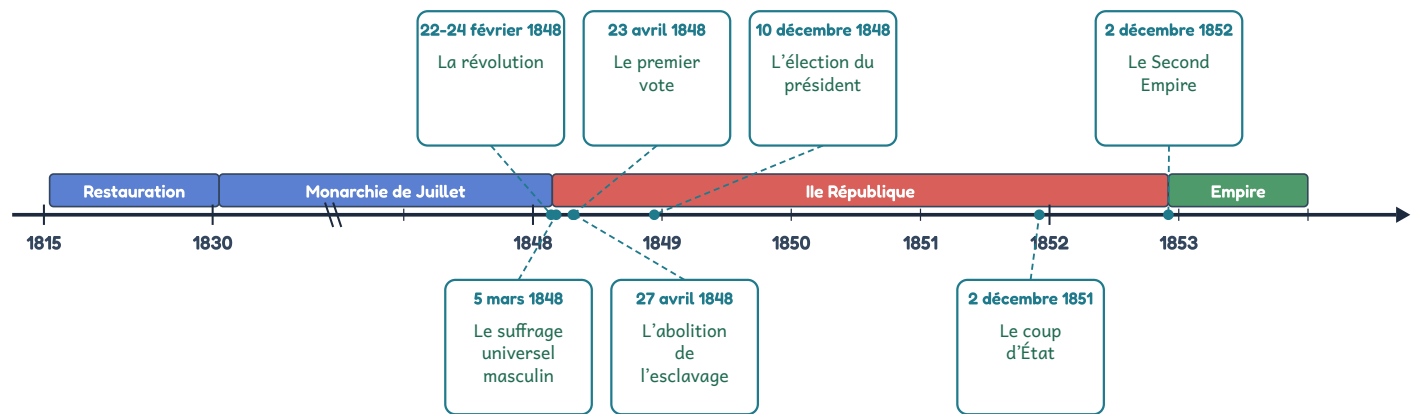
1848

Abolition définitive de l'esclavage.

2001

Une loi reconnaît la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

Une injustice : en 1849, une loi verse 126 millions de francs aux anciens propriétaires d'esclaves. Les personnes libérées ne reçoivent rien.



Les colonies libérées en 1848

Le décret met plus d'un mois à traverser l'océan. L'esclavage est aboli en Martinique le 23 mai, en Guadeloupe le 27 mai, en Guyane le 10 août et à La Réunion le 20 décembre 1848. Au Sénégal, la France possède alors Saint-Louis et Gorée.

- La France
- Les colonies où l'esclavage est aboli en 1848



En février 1848, le peuple de Paris se révolte. Le roi Louis-Philippe abdique et la IIe République est proclamée. Le 5 mars 1848, elle établit le suffrage universel masculin : tous les hommes de 21 ans peuvent voter, mais pas les femmes. Le 27 avril 1848, un décret abolit définitivement l'esclavage dans les colonies. Cette liberté est gagnée par des abolitionnistes, comme Victor Schœlcher, et par les personnes esclavisées qui se soulèvent, comme en Martinique. En 1851, Louis-Napoléon Bonaparte met fin à la République par un coup d'État.

UN REPÈRE

1848 : suffrage universel masculin et abolition définitive de l'esclavage

UNE IDÉE

La IIe République donne le vote à tous les hommes et la liberté aux esclaves des colonies, mais pas le vote aux femmes.

TROIS MOTS

république · suffrage universel masculin · abolition